

ECHOS DE LOIRE

CHÊNEHUTTE-TRÈVES-CUNAUT

Village de charme : Cette année encore, en ce mois de juillet, la commune accueille «la randonnée des villages de charme» organisée par l'association qui regroupe actuellement onze communes d'Anjou.

Une randonnée de trois jours relie les communes d'Aubigné sur Layon, Chênehutte Trèves Cunault et Blaison-Gohier.

Plus de 250 randonneurs, venant de différentes provinces, sillonne-ront à pied, en vélo, à cheval ou en attelage le territoire communal et séjourneront vendredi et samedi à Trèves.

Il y aura bien sûr quelques désagréments liés au déplacement d'un groupe d'une telle importance. Mais c'est aussi l'occasion pour ces visiteurs de découvrir une région, une commune. Faisons leur bon accueil.

Et puisque nous cultivons la multiplication des villages et des ha-meaux, montrons qu'il y a chez nous encore plus de charme qu'ail-leurs.

Mairie de Chênehutte Trèves Cunault

22 rue des Ducs d'Anjou 49350 Chênehutte Trèves Cunault

Tél : 02.41.67.90.49 Fax : 02.41.67.91.94

E-mail : chenehutte.treves.cunault@wanadoo.fr

Site web: www.chenehutte-treves-cunault.fr

Ouverte le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 18h et le premier samedi du mois de 9h à 12h (sauf en juillet et août)

Le maire reçoit sur rendez-vous

Mairie annexe de Trèves Cunault

34, rue de Beauregard 49350 Chênehutte Trèves Cunault

Tél : 02.41.67.92.70

Ouverte le mardi de 10 h à 12h et le jeudi de 16 h 30 à 18h

La Poste Tél 02.41.67.90.38

Ouverte le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et le samedi de 10h à 12h (attention nouvel horaire)

Bibliothèque

A la Mairie de Chênehutte aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Tennis

Ouvert tous les jours. Prendre la clé à la Mairie de Chênehutte ou au bar de la Cale.
Carte d'abonnement à la Mairie.

VIE MUNICIPALE

- ◆ La commune va acheter une nouvelle débroussailleuse auprès de l'entreprise Jardi Center au prix de 744 € TTC.
- ◆ L'entreprise HOUDE va réaliser des travaux de débroussaillage, au prix de 70 € HT de l'heure (broyage) et au prix de 100 € HT de l'heure (lamier).
- ◆ L'entreprise SKOGAN va abattre 4 gros arbres supplémentaires à la motte féodale au prix de 526 € TTC.
- ◆ Le conseil a décidé d'acheter trois parcs à vélos auprès de l'entreprise Signaux Girod Ouest (542 € TTC); ils seront installés à Cunault (place Victor Dialand) à Trèves (église Saint-Aubin) et à Chênehutte (place du pont Pouillet).
- ◆ Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir quatre pupitres supplémentaires pour le parcours de découverte du patrimoine.
- ◆ Le conseil a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Il est consultable en mairie et sur le site web.
- ◆ Le programme des travaux d'effacement des réseaux 2011 a été arrêté. Il concerne le secteur des Caves, celui de Cunault (direction Gennes), de Beauregard, de Bel Abord et de Saint-Jean. Selon l'estimatif sommaire du S.I.E.M.L, le coût s'élève à 224 424 € TTC.
- ◆ L'entreprise JALLIER va réaliser une vidange partielle de la fosse de la salle des loisirs au prix de 90 € les 3 500 litres.
- ◆ Le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite à la proposition de l'entreprise Comarquage de créer un lien avec le site internet de renseignement administratif «service public.fr» au coût annuel de 178 € HT.
- ◆ Une convention signée avec la ville de Saumur prévoit la prise en charge par Saint Hilaire Saint Florent de 175 m de revêtement sur la route de la Croix.
- ◆ Un indicateur de vitesse va être acquis auprès de Signaux Girod Ouest pour un montant de 2 755 € TTC.
- ◆ Le Conseil Municipal a donné au Percepteur une autorisation permanente et générale de poursuivre en cas de dettes envers la commune (elle comporte des seuils de dispense de poursuite dans certains cas précis).
- ◆ Le contrat de la secrétaire de mairie Pamela Guidoin a été renouvelé pour un an. Mme Battais remplacera Melle Corno pour le suivi de la salle des loisirs en juillet et août.

ENFANCE ET JEUNESSE

- ◆ L'école primaire a remporté le 3ème prix au concours «Montrer l'Histoire» organisé par l'inspection académique et les archives départementales. Les élèves ont été récompensés par différents prix.
- ◆ La fête de l'école a remporté un succès auprès des familles. L'APE remercie tous les participants, les enseignants et les enfants.

VIE COMMUNALE

- ◆ A l'ermitage Saint-Jean, la phase des travaux de maçonnerie est terminée. La restauration des peintures murales est en cours. La prochaine phase importante de travaux prévue concerne les aménagements extérieurs avec l'aide de jeunes en formation à l'AFPA de Doué la Fontaine.
- ◆ Un parcours «découverte du patrimoine» a été mis en place dans les trois villages de Chêne-hutte, Trèves et Cunault dans le cadre des Petites Cités de Caractère. Les circuits sont jalonnés par 18 plaques ou pupitres d'information. Un dépliant édité en français et en anglais permet de découvrir les monuments et les sites de la commune de façon autonome. La réalisation des dépliants et des plaques d'information a été financièrement prise en charge par la Communauté de communes du Gennois, qui bénéficiera de subvention grâce au programme de mise en tourisme de la commune. A cette occasion, quelques plaques de rue ont été ajoutées .
- ◆ Une borne interactive d'information touristique va être installée début août dans l'abri bus du pont Pouillet. Simultanément, la cabine téléphonique sera supprimée et remplacée par un publiphone qui sera également situé à l'intérieur de l'abri bus
- ◆ Cette année, le thème de la «semaine bleue» sera la Loire. La date du repas des Aînés, qui en constitue en quelque sorte l'aboutissement, est fixée au 24 octobre 2010.
- ◆ Les travaux d'enfouissement de réseaux programmés à la Mimerolle commenceront fin août.

PETITES ASTUCES

BROWNIES A LAMERRYCAINE

- a) 75g de cacahuètes—80 g de flocons d'avoine—80g de sucre cassonade ambré—50 g de farine—1/4 c. à café de bicarbonate—100 g de beurre : Faire préchauffer le four à 180°.
Concasser les cacahuètes dans un robot, puis mélanger les avec les autres ingrédients dans un saladier. Etaler le mélange dans un plat avec le dos d'une cuillère et faire cuire pendant 8 minutes.
- b) 100g de farine—100g de beurre—100g de chocolat à fondre—150g de sucre—2 œufs—1/2 c. à café de levure chimique : Faire fondre le beurre et le chocolat ensemble dans un bain marie. Ensuite ajouter la farine, la levure, le sucre et les œufs et mélanger. Etaler la pâte à brownies sur le mélange précédent et faire cuire pendant 30 minutes à toujours à 180°C. Laisser refroidir.
- c) 100g de chocolat à fondre—100 g de beurre de cacahuète : Faire fondre les deux ingrédients ensemble puis étaler le glaçage sur les brownies. Décorer avec quelques cacahuètes.

Pour tout
renseignement ou
suggestion
contactez:
Merry Gilliot
02.41.53.29.28 ou le

A VOS AGENDAS !

Marchande de fruits et légumes à Chênehutte, Place du Pont Pouillet le jeudi de 9 H à 13 h.
Un jeudi sur deux vente de livres et le 1er jeudi de chaque mois commerce de vêtements

Marché à Cunault chaque dimanche matin en juillet et en août.

25 juillet

Concert Heures musicales à Trèves à 17 h Quatuor à cordes Alfama (Mozart, Schumann, Ravel)

28 juillet

Conseil municipal à 18h30.

1 août

Concert Heures musicales à Cunault à 17 h Elodie Méchin (contralto) violoncelle et orgue
Vide grenier du comité des fêtes de Chênehutte place du pont Pouillet et rue des Bateliers

8 août

Concert Heures musicales à Cunault à 17 h Cyprien Katsaris joue Chopin

15 août

Concert Heures musicales à Cunault à 17 h Romain Leleu (trompette) et Ghislain Leroy (orgue)

2 septembre

Rentrée des classes à 9h00 à l'école maternelle de Chênehutte et à l'école primaire de Cunault

12 septembre

30ème édition de la course des sable (moto-cross) à Saint-Jean par le comité des fêtes de Trèves Cunault

18-19 septembre

Journées du patrimoine

23 septembre

Journée détente des Sables de l'Or.

PETITES ANNONCES

◆ Le balisage des chemins de randonnée, entretenu par des bénévoles, est indispensable au bon fonctionnement du réseau. Aussi, appartient-il à chacun de respecter ce travail indispensable au plaisir du plus grand nombre.

◆ En revanche, il est demandé aux organisateurs de manifestations privées ou associatives de faire procéder systématiquement, aussitôt après l'évènement, au défléchage des parcours, afin d'éviter les pollutions visuelles et les confusions avec les manifestations suivantes.

Il n'y aura pas d'Echos de Loire ni de conseil municipal en août. Bon été et bonnes vacances à tous!